

# INFOS



# Veulliac



Base Intermarché

n°55 - Juin 2018

# BULLETIN MUNICIPAL



# L'édito du Maire

L'édito du Maire

L'étude de revitalisation du centre-bourg est en cours. Je tiens à remercier les personnes, membres du comité de pilotage ainsi que les habitants qui participent et proposent des idées.

Cet automne, un schéma directeur sera entériné suivi d'une phase opérationnelle pour les années futures. Nous espérons être retenus dans l'appel à projet régional « dynamisme des bourgs ruraux », source d'un financement plus important pour réaliser les travaux.



La démolition du « café Fouco », la rénovation de la boulangerie avec recherche d'un gérant ainsi que la création d'une place dans ce secteur sont approuvées par l'ensemble des participants. Avec l'accord du conseil municipal, ce programme constituera le lancement des travaux dans le centre-bourg.

Autre priorité, le remplacement du médecin qui prendra sa retraite, bien méritée, en fin d'année. Dans un premier temps et en accord avec Mme « Le docteur » Motreff, le cabinet actuel sera mis à disposition pour accueillir un nouveau praticien. Nous mettons tout en œuvre (film promotionnel, contacts, annonces sites spécialisés, etc...) pour assurer son remplacement.

Beaucoup de travaux (assainissement, eau potable, eau pluviale et voirie) sont en cours de finition. Ils génèrent des désagréments mais sont indispensables pour la commune et plus largement pour la communauté de communes. Merci de votre compréhension !

La restauration de la chapelle de CARMES a débuté depuis quelques mois et s'étendra jusqu'en juillet 2019. Nous avons lancé un appel aux dons avec la fondation du patrimoine. Des flyers ont été distribués par les référents de quartiers pour vous préciser les conditions.

D'autre part, la mutualisation continue. Un nouvel agent a été embauché avec la commune de KERGRIST pour un temps complet. Nous continuerons à développer ces partenariats tant sur le plan humain que matériel toujours dans un but d'efficacité.

Enfin, je félicite les associations de la commune qui œuvrent avec dynamisme et générosité et vous proposent de nombreuses activités. Merci à vous tous, présidents, membres et bénévoles qui donnez beaucoup de votre temps.

Bel été et Bonnes récoltes

**Jean-Pierre Le Ponner**

## Sommaire

Infos municipales  
Pages 1 à 18

Vie associative  
Pages 21 à 25

Vie scolaire  
Pages 19 à 20

Infos diverses  
Page 26 à 29

### Mairie de Neulliac - Rue de la Mairie - 56300 NEULLIAC

**Ouverture** : lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  
- mardi, jeudi de 8h30 à 12h00 (fermée au public le vendredi après-midi en juillet et août)

**Tél** : 02.97.39.60.14 - **Fax** : 02.97.39.65.36 - **Site** : [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)

**Courriels** : [mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.secretariat@wanadoo.fr) (Mme Anne-Marie Ghirardini)  
[mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr](mailto:mairie.neulliac.accueil@wanadoo.fr) (Mme Anne-Marie Le Tulzo)

**Ouverture bibliothèque** : à la mairie, permanences le mardi de 8h30 à 12h00  
et le mercredi de 13h30 à 17h00

# Infos municipales

## Dans le rétro



### Vœux du Maire le samedi 13 janvier 2018 :

Remise de la médaille de la commune à Michel LE BRAS pour 20 ans de bénévolat au sein de l'Amicale des retraités.  
(photo en compagnie de son épouse Jeannine)

Les sportifs récompensés lors des vœux du Maire :  
Gaëtane DARCEL et Mélanie HUBY (Neulliac Plein Fer)  
Guillaume COSAN (VTT)



Présentation  
d'Emmanuel ROUILLE :  
artisan électricien qui va  
s'installer Zone de Saint-Eloi  
dans un bâtiment neuf



Repas du CCAS le  
dimanche 28 janvier 2018

Ces traditionnelles  
retrouvailles ont  
rassemblé 82 personnes.  
L'animation a été assurée  
par Paul MARTIN.  
Les doyens du jour  
étaient Elsa BOUCHEZ et  
Samson VIDELO

Remise des chèques suite à la journée du don  
organisée en novembre 2017 à Trémeler :

Une soirée conviviale a été organisée par le comité des fêtes le vendredi 19 janvier 2018 pour remercier tous les bénévoles et remettre 2 chèques à Rêves de Clown et à la Fondation PAOLA.

Merci à tous pour votre engagement !



Samedi 28 avril 2018

Plantation d'un arbre (un liquidambar) pour les nouveaux nés de 2017, pose d'une plaque et pot de l'amitié

Les moutons d'Ouessant sont arrivés !

Dans le cadre d'une convention d'éco-pâturage entre la mairie et Monsieur Bruno BOURDEAU, ils ont pris place près du rond-point du Stang. C'est une façon naturelle d'entretenir un espace communal.



Un nouveau marché sur la commune !

Le samedi 14 avril, le premier marché du terroir a été organisé en partenariat avec l'entreprise S'VÉNEMENTIEL. Il a connu un vif succès sous un soleil printanier. Il est reconduit régulièrement en alternance avec Kergrist.



Sortie karting pour les ados mercredi 2 mai 2018





Matinée citoyenne le samedi 5 mai 2018

Au cimetière, plantation de 900 sédums inter-tombes.

Merci à tous les participants !

Tournoi International de Guerlédan :

Il a eu lieu les samedi 9 et dimanche 10 juin 2018.

Victoire du SM CAEN pour le tournoi masculin et du PARIS SG chez les féminines.



Base INTERMARCHÉ

Le chantier de la construction de la base Intermarché à Kergouët en images (le terrassement sur la première photo et le montage de la structure sur la seconde)





**Signature d'une convention de partenariat le samedi 7 avril à la chapelle Notre Dame de Carmès dans le but de lancer une souscription publique en faveur de la restauration des retables.**

### **Un nouvel agent au service technique**

Jérôme SEURIN est âgé de 28 ans et habite Kergrist. Il est originaire de Picardie et s'est installé dans la région il y a quelques années. Après avoir exercé dans le privé, il a ensuite travaillé 3 ans à la commune de Cléguérec. En raison du non renouvellement du contrat aidé existant, il a été nécessaire de réfléchir à un nouveau recrutement. L'idée d'un emploi partagé entre Neulliac et Kergrist (dont un agent partait en retraite) a germé et Jérôme a été embauché le 1<sup>er</sup> juin 2018. Nous lui souhaitons la bienvenue. C'est un bel exemple de la mutualisation des moyens.



**Jérôme en compagnie des élus et des agents de la commune**

## Logement à louer

Maison d'habitation de type T4,  
située au 21 cité du Presbytère,  
comprenant :

Au rez-de-chaussée : entrée,  
séjour, cuisine, WC

À l'étage : trois chambres, salle de  
bains avec WC

Un garage, un jardinet. Surface  
utile de 95,99 m<sup>2</sup>. Loyer : 528,29 €.

Disponible au 1<sup>er</sup> octobre 2018.  
S'adresser en mairie au  
02.97.39.60.14.



## Bibliothèque municipale

### Nouveaux horaires à compter du lundi 11 juin 2018

Suite à l'informatisation et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, la bibliothèque municipale sera ouverte au public :

**le mardi matin de 8h30 à 12h00 & le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00**

L'utilisation des fiches de prêt est supprimée, tous les livres devront être obligatoirement scannés informatiquement avant d'être prêtés aux lecteurs ceci dans le respect du texte officiel de la C.N.I.L. n°1999-027 du 22/04/1999 concernant le traitement automatisé d'informations nominatives relatif à la gestion des prêts de livres.

L'accès des usagers devra par conséquent se faire impérativement en présence d'un agent communal. Merci par avance de vous conformer à cette nouvelle procédure.

*Exposition sur le patriotisme en Morbihan du 19 novembre au 7 décembre 2018 et exposition sur le centenaire de la grande guerre en parallèle à la salle Émeraude.*

## Animation Pontivy Communauté

Animation estivale gratuite proposée comme chaque année par Pontivy Communauté autour du développement durable. Elle aura lieu le vendredi 26 août de 14 h à 16 h : il s'agit d'un atelier d'échanges et de démonstrations sur le thème « les différents argiles, propriétés et usages ».

*Rendez-vous devant la maison des associations,  
inscriptions sur le site de l'office du tourisme de  
Pontivy communauté ou au 02.97.25.04.10.*

## Zéro phyto

La commune étant désormais engagée dans une démarche « ZÉRO PHYTO », aucun produit phytosanitaire n'est employé par les agents municipaux. Un geste « citoyen » de la part des administrés n'est pas interdit afin d'enlever les herbes devant chez eux notamment dans le bourg ! Merci à tous pour votre implication.

## Dépôts de boue

Les entrées et sorties de chantier par les engins agricoles, et leur circulation aux abords, peuvent entraîner des dépôts de boue importants sur la chaussée. Sur les routes principales, ils constituent un danger temporaire pour les autres véhicules et nécessitent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter les risques d'accidents.

Aussi, en cas de dépôt de terre ou de boue sur la voie publique :

- Informer le gestionnaire de la voie concernée du dépôt de boue probable
- Signaler le danger par les panneaux adéquats (travaux agricoles, chaussée glissante, attention boue...)
- Procéder systématiquement au nettoyage de la boue déposée sur la chaussée. Les agriculteurs sont tenus de nettoyer les chaussées.

## Film promotionnel avec Kergrist

Pour promouvoir le territoire, TébéSud a réalisé un reportage de 6 minutes entre les communes de Neulliac et Kergrist, samedi 9 juin, pour mettre en lumière, tant auprès des habitants que des touristes, l'attractivité du territoire à travers son patrimoine, son économie et ses nombreuses activités.

Ci-dessous le lien qui permet d'accéder à ce film promotionnel :

<http://www.tebesud.bzh/replay/459-ma-commune-vaut-le-detour-kergrist-neulliac/13384524>

## Nouveau au restaurant scolaire !



Possibilité de repas tous les mardis pour les retraités (sur réservation au 02.97.39.64.77 le lundi avant midi). Un moment de convivialité intergénérationnelle et une façon de rompre l'isolement.

Tarif : 7,50 € (entrée, plat, fromage, dessert, café gourmand).

# Conseils municipaux

Extraits des conseils municipaux (liste exhaustive en mairie ou sur son site internet [www.neulliac.fr](http://www.neulliac.fr)).

- Séance du 20 décembre 2017 – Absente excusée : Corinne RICHARD
- Séance du 29 janvier 2018
- Séance du 26 février 2018 – Absente : Hélène VALY
- Séance du 28 mars 2018 – Absents : Anthony CADET, Hélène VALY
- Séance du 16 mai 2018 – Absents : Anthony CADET, Hélène VALY

## Affaires budgétaires et financières

### 1 - Délégations accordées au Maire lors du conseil municipal du 10 avril 2014 Compte rendu des délégations du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités territoriales à savoir :

**Décision n° 11-2017** – Signature de l'avenant n° 1 -Lot 2 – Charpente Bois – entreprise ACM – Création d'un logement locatif social maison éclusière d'Auquignan : Plus-value pour travaux de renforcement de la charpente existante par l'ajout de jambes de force : Montant HT initial : 2 376.50€ - Avenant n° 1 HT : 600 € - Nouveau montant HT : 2 976.50€

**Décision n° 12-2017** : Signature d'une convention de mise à disposition du personnel du SADI pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2018.

**Décision n° 01-2017** – Signature du contrat de prestation de service avec laboratoire d'analyses du Morbihan relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux au niveau de la cuisine du restaurant scolaire pour un montant de 570,25 € H.T. (forfait annuel).

**Décision n° 02-2018** – Signature de la convention « écopâturage expérimental - moutons d'Ouessant » avec la S.C.E.A. Ermitage des Sacrés Cœurs, représentée par Monsieur Bruno BOURDEAU, en sa qualité de gérant, domicilié à KERGRIST

**Décision n° 03-2018** –Convention avec l'école privée St Joseph : Reconduction de la participation pour l'année 2018 à 32 000 €, soit 542,38 € par enfant domicilié à Neulliac, 59 élèves, sachant que la commune met du personnel à disposition de l'école : 83,66 € pour le ménage par élève et 494,86 € pour l'aide maternelle. La participation communale est donc de : 542,38 € + 494,86 € + 83,66 € = 1 120,90 € pour un élève de maternelle - et 542,38 € + 83,66 € = 626,04 € pour un élève élémentaire.

### 2 - Vote des comptes administratifs 2017 « commune et lotissements »

Le conseil municipal de Neulliac réuni sous la présidence de Madame Véronique BLANDEL, adjointe, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice 2017 (budget communal et budgets annexes) vote les comptes administratifs.

Ceux-ci se résument ainsi :

#### Budget principal

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 798 684,14 € Recettes: 1 057 497,99 €

Report excédent 2016 : 99 820,36 €

Le résultat cumulé est donc de + 358 634,21 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 279 992,34 € Recettes : 320 845,48 €  
Report déficit 2016 : 71 260,52 €  
Le nouveau déficit cumulé est de – 30 407,38 €  
Les restes à réaliser sont de 195 900 € en dépenses.

**Lotissement les Hauts de Kerrech**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 16 507,42 € Recettes : 5 214,52 €  
Report déficit 2016 : 41 572,64 €  
Le résultat cumulé est donc de – 52 865,54 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 5 716,20 € Recettes : 15 916,61 €  
Report excédent 2016 : 7 354,81 €  
Le nouvel excédent d'investissement est de +17 555,22 €  
Tous les lots de ce lotissement sont vendus.

**Lotissement les Chênes**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 111 165,99 € Recettes : 173 314,69 €  
Report déficit 2016 : 125 893,80 €  
Le résultat cumulé est donc de – 63 745,10 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 119 543,37 € Recettes : 103 140,00 €  
Report excédent 2016 : 30 669,04 €  
Le nouvel excédent d'investissement est de + 14 265,67 €.  
Le stock restant à vendre sur ce lotissement est de 3 Lots pour une superficie totale de 1 516 m<sup>2</sup>.

**Lotissement les jardins du bocage**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 150 701,13 € Recettes : 150 701,13 €  
Report excédent 2016 : 0,25 €  
Le résultat cumulé est donc de + 0,25 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 150 701,13 € Recettes : 148 676,13 €  
Report excédent 2016 : 1 323,87 €  
Le nouveau déficit d'investissement est de – 701,13 €

**Lotissement Espace Amédée**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 140 517,02 € Recettes : 140 517,02 €  
Report excédent 2016 : 0 €  
Le résultat cumulé est donc de 0 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 140 517,02 € Recettes : 131 882,94 €  
Report déficit 2016 : 131 882,94 €  
Le nouveau déficit d'investissement est de  
– 140 517,02 €

Monsieur le Maire rappelle que les bons résultats 2017 sont dus à une très bonne gestion des dépenses de fonctionnement. En 2017 les investissements ont été limités, aucun emprunt n'a été réalisé et les lignes de crédits ont été remboursées.

**VOTANTS : 14**

Budget principal :	<b>14 POUR</b>
Budget annexe lotis. « les hauts de Kerrech » :	<b>14 POUR</b>
Budget annexe lotissement « Les Chênes » :	<b>14 POUR</b>
Budget annexe lotis. « les jardins du bocage » :	<b>14 POUR</b>
Budget annexe lotissement « espace Amédée » :	<b>14 POUR</b>

**3 - Approbation du compte de gestion dressé par la trésorière municipale.**

Considérant la concordance des comptes administratifs avec les comptes de gestion établis par la trésorière municipale, Mme BEUDARD, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de gestion des budgets de la commune et des lotissements.

#### 4 - Affectation des résultats des comptes administratifs 2017(commune et lotissements)

Après le vote des comptes administratifs de 2017, le 26 février dernier, il convient d'affecter les résultats comme suit :

**Budget principal** : résultat de la section de fonctionnement : **358 634,18 €**

*Proposition d'affecter :*

au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé en recette d'investissement) : **226 307,38 €**

au 021 (virement de la section de fonctionnement) : **262 000 €**

*Proposition de reporter :*

au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : **132 326,80 €**

**Lotissement les Hauts de Kerrech** : déficit reporté de **52 865,54 €** repris au BP 2018

**Lotissement Les Chênes** : déficit reporté de **63 745,10 €** repris au BP 2018

**Lotissement Les Jardins du Bocage** : Excédent de **0,25 €** repris au BP 2018

**Lotissement Espace Amédée** : Excédent de **0,28 €** repris au BP 2018. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions d'affectation ci-dessus.

#### 5 - Vote des taux d'imposition 2018

Le maire présente l'état de notification des taux d'imposition pour 2018, notamment la revalorisation des bases d'imposition. A taux constants le produit attendu des ressources fiscales est de 387 676 €.

Le maire précise que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 414 713 € dont 25 107 € d'allocations compensatrices.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reconduire les taux comme suit :

Taxe d'habitation :	12,80 %
Taxe foncière bâtie :	18,98 %
Taxe foncière non bâtie :	38,20 %

#### 6 - Vote des budgets primitifs 2018 (commune – Lotissements « les chênes » - « les hauts de Kerrech » - « espace commercial Amédée » - « les jardins du bocage »).

Le **budget principal** est équilibré en section de fonctionnement à 1 080 547,00 € et en section d'investissement à 754 000,00 €. Les ressources principales de la commune sont constituées à 47 % par les impôts locaux et à 28,56 % par les dotations de l'état et participations de Pontivy communauté. Les charges de fonctionnement courant s'élèvent à 20,40 %, les charges de personnel à 34,53 %, le prélèvement pour l'investissement à 24,25 %.

En investissement, la commune a inscrit de nouvelles opérations, comme l'installation de poteaux incendie, des travaux d'eaux pluviales rue de Tremeler, des travaux pour la création du lotissement de Park Men Braz, des travaux de voirie pour 610 800 €. Mme Beudard, trésorière municipale, énonce que le taux d'endettement de la commune pour 2017 est de 440 €/habitant. Monsieur le Maire précise que ce taux d'endettement ne comprend pas les emprunts des lotissements mais seulement les emprunts du budget communal. Autres précisions : le taux d'endettement pour le Département est de 653 €/habitant, pour la Région : 655 €/habitant et au niveau national : 606 €/habitant.

Ce budget est voté avec 12 voix pour et 1 abstention.

Le budget du **lotissement les Hauts de Kerrech** est arrêté en section de fonctionnement à **54 478,00 €** et en section d'investissement à **18 066,00 €**. Tous les lots ont été vendus. Ce budget sera clôturé en cours d'année. Ce budget est voté à l'unanimité.

Le budget du **lotissement Les Chênes** s'équilibre en fonctionnement à 181 554,00 € et en investissement à 125 532,00 €. 4 lots ont été vendus dans ce lotissement. Il reste 3 lots à vendre de 447 à 580 m<sup>2</sup> au prix TTC de 26 € le m<sup>2</sup>. Pour rappel, 6 lots ont été cédés gratuitement à Cap Lorient Habitat pour la construction de 6 logements locatifs. Ce budget est voté à l'unanimité.

Le budget du **lotissement Les Jardins du Bocage** s'équilibre en fonctionnement à 151 257,00 € et en investissement à 158 853,00 €. Ce budget est voté à l'unanimité.

Le budget du **lotissement « Espace Amédée »** s'équilibre en fonctionnement à 149 154,00 € et en investissement à 289 769,00 €. Ce lotissement contient 3 lots viabilisés à 6 €/m<sup>2</sup> avec parking attenant (2 lots de 500 m<sup>2</sup> et 1 lot de 350 m<sup>2</sup>). Ce budget est voté à l'unanimité.

## 7 - Clôture du budget lotissement « les hauts de Kerrech »

Les travaux étant désormais achevés et tous les lots vendus, le Conseil Municipal décide de procéder à la clôture définitive des comptes.

Transfert du déficit du budget annexe du lotissement « les hauts de Kerrech » au budget principal reprise du déficit du budget annexe pour un montant de 52 865,54 €

## 8 - Lotissement Park Men Braz : création d'un budget et assujettissement à la TVA au 01/01/2018

Le projet d'aménagement du Lotissement « Park Men Braz » est démarré. Il est nécessaire de créer un budget annexe lotissement dénommé « Park Men Braz » pour la vente de 5 lots et d'affilier ce budget au service de la TVA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Accord du conseil municipal, à l'unanimité.

## 9 - Renouvellement des lignes de trésorerie pour le budget communal et le lotissement Park Men Braz

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au renouvellement d'une ligne de trésorerie de 200 000 € (Taux d'intérêt : EURIBOR 3 mois moyenné + 1,67 %) pour le budget communal et d'une ligne de trésorerie de 90 000 € au taux de 1,58 % pour le lotissement de Park Men Braz. Les lignes de trésorerie ont pour objectif de couvrir des besoins ponctuels résultant des éventuels décalages entre les dépenses et les entrées de fonds.

## 10 - Tarifs municipaux

### Garderie municipale :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les heures d'ouverture de la garderie comme suit :

*Matin* : 7H15 à 8H15      *Soir* : 16H20 à **19H00**

**Le tarif est fixé à 0.80€ par ½ heure pour les enfants de la commune.**

De 19H00 à 19H05 : majoration de 0.80€

De 19H05 à 19H15 : majoration de 1.60€

**Le tarif est fixé à 0.80€ par ½ heure pour les enfants des communes extérieures.**

De 19H00 à 19H05 : majoration de 1.00€

De 19H05 à 19H15 : majoration de 2.00€

### Restaurant scolaire : tarifs des repas pour les aînés

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par Sébastien Jégourel, responsable de la restauration municipale, d'ouvrir le restaurant scolaire aux aînés. Le but étant de créer des liens intergénérationnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** cette proposition d'ouvrir le restaurant scolaire aux aînés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**DECIDE** que les repas se feront sur inscription une fois par semaine dans le restaurant scolaire,

**FIXE** le prix à 7,50 € par repas.

### Vente des arbres communaux abattus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**décide** de vendre le bois abattu à 40 € la corde (à contrôler après débit)

**dit** que les acheteurs devront nettoyer les emplacements après avoir récupéré le bois.

### Tarifs 2018 de la salle polyvalente

Le conseil municipal fixe les tarifs de locations de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

#### **LOCATIONS AUX ASSOCIATIONS :**

Une occupation gratuite par semaine pour les activités hebdomadaires des associations neulliacoises. Les arbres de Noël des écoles de Neulliac, les AG des syndicats intercommunaux, le 13 juillet et la fête humanitaire ou les fêtes caritatives restent gratuits.



SALLE EMERAUDE		
Locations aux particuliers		
	Neulliaçois	Extérieurs
Grande salle 1/2 journée	150	180
Grande salle, journée	200	230
Bar club + cuisine 1/2 journée	70	90
Bar club + cuisine, journée	100	115
Sonorisation portable	30	30
Vin d'honneur	100	120
Mariage, forfait 3 jours	120	180
Retrouvailles familiales pour obsèques	30	30
Cérémonie hommage civil	75	75
Caution	300	600
Arrhes	Moitié de la location	Moitié de la location
Réunions d'entreprises Grande salle	50	50
Réunions d'entreprises Bar club	25	25
Repas de la classe	50	—
Locations aux associations		
	Neulliaçois	Extérieurs
FETE (ensemble de la salle)	155	300
Assemblée générale : réunion	Gratuit	40
Réunion suivie d'un repas : grande salle	50	180
Réunion suivie d'un repas : bar club	25	90
Réunion bar club	Gratuit	25
Activités, répétitions ou cours payants	160 € à l'année au-delà de la 1 <sup>ère</sup> occupation	25 € par séance ou 200 € à l'année
Caution	300	600
SALLE DES SPORTS		
Location aux associations	Neulliacoises	Extérieures
Fête ou foire-exposition	30	80
Salle+barclub+cuisine	110	160
Salle + bar ou cuisine	80	130
Ensemble du complexe : sport + Emeraude pour grande fête y compris cuisine et bar-club	230	300
Cours de sport d'associations ou Ets scolaires extérieurs	Gratuit	gratuit
Caution	300	600
Location aux particuliers		
Vin d'honneur	30	30
SALLE DES ASSOCIATIONS		
Cours payants	2 € l'heure	4 € l'heure
Activités communales	Gratuit	gratuit
Réunions associatives	Gratuit	gratuit

## 11 - Vote des subventions aux associations et divers organismes :

Les propositions ont été établies par la commission des finances. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Compte 6574
Entente sportive	1 400 €
Société de chasse	250 €
Union nationale des combattants	250 €
ARTYS	300 €
Amicale du personnel communal	450 €
Tennis club - Neulliac Le Sourn Cléguérec	500 €
Réhabilitation du Blavet canalisé	100 €
Neulliac Moto Verte	500 €
Neulliac Plein Fer	500 €
Neull'actés en scène	300 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Compte 6574
Comice agricole	250 €
GAB 56	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
A.T.E.S	50 €
Amicale des donneurs de sang	100 €
Accueil et partage	300 €
Restos du cœur	100 €
PAS SAGE	50 €
Tournoi de Guerlédan	300 €
ECOLES	Compte 6574
ARBRE DE NOEL	12 € / enfant
O.G.E.C. Fournitures Scolaires	1 500 €
Projets pédagogiques	5€/enfant/nuit
Ecole DIWAN	200 €
ASSO APE LES 4 SAISONS	300 €
Contributions obligatoires Ecole privée	32 000 €
AUTRES ORGANISMES	
BRUDED : 0,25 €/habitant	369,5
SADI	5550
Domicile partagé	4000

## 12 - Cimetière : Création de cavurnes

Il ne reste plus que 2 caveaux urnes (cavurnes) disponibles au cimetière (sur 6 posées par en 2015). Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de poser 7 nouveaux caveaux urnes (cavurnes) au cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'Etablissement LE BOUEDEC pour un montant de 1 483 € HT (1 780 € TTC).

## 13 - Chapelle Notre Dame de Carmès : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres, réalisé par le maître d'œuvre Madame Le Bec, architecte du patrimoine, en vue de la Restauration du mobilier et des peintures murales du chœur et des transepts de la Chapelle Notre-Dame de CARMÈS. Il précise les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation à savoir : Valeur technique : 60 % - Prix : 40%.

Monsieur le maire rappelle que ce marché est composé de 7 lots avec des montants estimatifs établis comme suit :

- Lot 1 : (estimation 47 885 € HT) : Maçonnerie – pierre de taille : Entreprise VITRY pour un montant de 33 881.76 € HT
- Lot 2 : (estimation 10 132 € HT) : Couverture : Entreprise DAVY pour un montant de 5 508.44 € HT
- Lot 3 : (estimation 1 600 € HT) : Vitraux : Entreprise HELMBOLD pour un montant de 4 602.40 € HT
- Lot 4 : (estimation 12 050 € HT) : Électricité : Entreprise CGV Énergie pour un montant de 2 977.09 € HT
- Lot n° 5 (estimation 186 000 € HT) : menuiserie – polychromie l'EURL Serge Giordani de Rouen pour le pour un montant de 141 374 € H.T.
- Lot 6 : (estimation 36 720 € HT) : Peintures murales : Entreprise Géraldine FRAY pour un montant de 33 945.09 € HT
- Lot 7 : (estimation 30 710 € HT - PSE (option) : 8 500 € HT) : Toiles peintes : Entreprise Catherine RUEL pour un montant de 36 718 € HT comprenant une option PSE « tableau du retable sud » pour un montant de 6 000 € HT

### **Fondation du patrimoine**

Chapelle Notre Dame de Carmès : La signature de la convention de souscription avec la fondation du patrimoine et les amis de la chapelle de Carmès, a été signée le samedi 07 avril 2018. Impression des bons de souscription par Copyplan à titre gracieux.

### **14 - Revitalisation du Centre Bourg :**

#### **Choix du maître d'œuvre**

Suite à l'audition des deux candidats retenus pour la maîtrise d'œuvre concernant la revitalisation du centre bourg, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'agence Territoire En Mouvement de Vannes comme maître d'œuvre. Coût de la maîtrise d'œuvre : 31 700 €

Les dossiers de subventions seront déposés en septembre et le démarrage des travaux est prévu en fin d'année 2018.

#### **Compte rendu de la réunion avec le maître d'œuvre**

Suite à la réunion de lancement du projet d'élaboration d'un plan de revitalisation du Bourg en date du 25 janvier 2018, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place un comité de pilotage constitué d'élus et de représentants du Pays de Pontivy, du CAUE, de la DDTM, de l'EPFB, d'associations, de commerçants, d'agriculteurs, d'agents communaux et d'élus de la commune de Kergrist.

Il souligne l'importance d'associer les différents partenaires à l'élaboration du projet.

**Maison Le Tarnec (Boulangerie) :** Suite à l'adjudication du 14 décembre 2017, personne ne s'est porté acquéreur de ce bien immobilier. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour qu'une offre soit faite au liquidateur pour l'achat la maison LE TARNEC, sise 1 rue du stade.

## Affaires communautaires

### **15 - PLUi : zonage**

Monsieur Christian MOTREFF présente à l'assemblée les zone d'activités économiques retenues dans le cadre du PLUi à savoir : St Eloi – Kerlefen – Bellevue et Kergoët.

### **16 - Construction de la base Intermarché (Réaction du maire de NEULLIAC)**

Lors de l'enquête publique, la commune de NEULLIAC et les riverains avaient souhaité la mise en place d'une instance de concertation dès le démarrage des travaux.

INTERMARCHE avait répondu favorablement à cette recommandation en indiquant qu'une réunion serait programmée pour présenter le projet avec le promoteur, la mairie de NEULLIAC et PONTIVY COMMUNAUTE.

Depuis 4 mois et malgré plusieurs relances de ma part, aucune réunion n'a été organisée malgré des problèmes liés à ce type de projet. Un bassin d'eaux pluviales a été créé mais le trop plein se déverse sur le chemin d'exploitation de la commune qui est aussi chemin de randonnée et sur une parcelle agricole attenante.

Ce projet est important pour le bassin de Pontivy mais le groupe INTERMARCHE doit respecter ses engagements et Pontivy communauté nous soutenir dans cette démarche.

Base logistique Intermarché : Les travaux ont commencé. Monsieur le maire va solliciter Intermarché pour mettre en place d'une instance de concertation avec les habitants comme préconisé par le commissaire enquêteur.

### **17 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Pontivy Communauté du 23 novembre 2017, sur l'évaluation des charges consécutives au transfert de la compétence « en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Monsieur Christian MOTREFF précise à l'assemblée que le coût net du PLUI s'élève à 286 633,00 Euros, charge à répartir entre les 25 communes de Pontivy Communauté, à laquelle s'ajoutent les frais d'ingénierie (67 320,00 €).

Ainsi, sur la période 2016-2025, la commune de Neulliac devrait s'acquitter d'un montant annuel 2 482,97 €, puis à compter de 2026, de 3 397,33 Euros.

Au regard des frais d'ingénierie dont la commune de Neulliac devra s'acquitter à compter de l'approbation du PLUI en 2019, et du prélèvement des ressources sur l'attribution de compensation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la répartition des charges proposée par la CLECT et émet un avis défavorable sur le rapport de la CLECT du 23 novembre 2017.

## **Travaux et acquisitions**

### **18 - Aménagement sécuritaire route de Kergrist**

4 offres reçues en mairie. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Eiffage route (Pontivy), mieux disante, pour la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire de la route de Kergrist. Coût des travaux : 33 801,25€ HT.

**Avenant n° 1** d'un montant de 7 375 € H.T. (8 850 € T.T.C.) porte donc le marché de 33 801,25 € H.T. à 41 176,25 € H.T. (40 561,50 € TTC à 49 411,50 € TTC).

Monsieur le Maire précise que cet avenant porte sur la construction de regards, de têtes de buses maçonnées, environ 80 m supplémentaires de tuyaux d'assainissement et de curage de fossés.

### **19 - Rue de Lann Tremeler : fourniture et pose de réseaux eaux pluviales**

La commission finances propose de retenir la Société SBCEA, mieux disante, pour un coût fixé à 20 175 € H.T. soit 24 210 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis quant à ce projet et autorise le maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible.

### **20 - VOIRIE 201 - ATESAT**

Le marché public relatif à la passation d'un accord cadre à bons de commande avec Pontivy communauté pour l'entretien des voiries communales - Programme 2018 est attribué à l'entreprise EIFFAGE dont le siège social est situé à Pontivy.

Les voies communales retenues, à l'unanimité, par le conseil municipal après appel d'offres sont :

VC N° 110 - Resteriard d'une longueur de 830 m : 29 084 € (Estimation 22 690 € HT)

VC N° 114 - Penhouët d'en haut d'une longueur de 350 m : 11 755,50 € (Estimation 11 580 € HT)

VC N° 108 – Guerlemoing d'une longueur de 50 m : 2 980 € (Estimation 3 177 € HT)  
 Soit un coût total de 43 819,50 € H.T. (52 583.40 € T.T.C.).

## Administration et services communaux

### 21 - Restaurant scolaire : adhésion Charte BIO

L'association Initiative Bio Bretagne (IBB) propose aux collectivités une charte gratuite : « Il fait Bio dans mon assiette ». Cette charte permet de valoriser une démarche d'introduction de produits bio, de favoriser les échanges entre acheteurs et fournisseurs et d'aider dans le développement de la démarche. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette charte. Pour info : 25 communes bretonnes ont signé cette charte dont 7 dans le Morbihan.

### 22 - Ressources humaines

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Etat a mis fin au dispositif relatif aux contrats aidés (CUI-CAE). Toutefois, compte tenu de l'accroissement des zones à entretenir dans la commune et afin de compenser les missions qui ne sont plus effectuées en raison de la non reconduction des emplois aidés, une réflexion a été menée sur la création d'un poste d'adjoint technique. Lors d'une réunion d'échanges entre les élus de Kergrist et le bureau municipal il a été proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps plein (plus attractif) entre les 2 communes. De ce fait, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 17h30 à compter du 1er mai 2018.

Mr Jérôme SEURIN, de Kergrist, a été recruté aux services techniques en CDD pour 7 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

#### a) Création de postes / avancements de grade suite saisie comité technique

Quatre agents remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade :

Grade actuel	Grade après avancement
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> cl.	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> cl.
Adjoint technique	Adjoint tech. principal 2 <sup>ème</sup> cl.
Adjoint technique	Adjoint tech. principal 2 <sup>ème</sup> cl.
Adjoint technique	Adjoint tech. principal 2 <sup>ème</sup> cl.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces avancements de grade et modifie le tableau des emplois comme suit :

#### RIFSEEP : filière technique

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le RIFSEEP pour la filière technique.

#### RIFSEEP : mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Monsieur le Maire de Neulliac informe le conseil municipal que la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel lié à l'engagement professionnel (C.I.A.) est obligatoire en vertu du principe de parité entre la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale.

Grades ou emplois	Cat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total Tit.
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Rédacteur	B	1		1
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1		1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique	C	2	1	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	2	2	4
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	C	1		1
Agent de maîtrise	c	1		1
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>				
Agent spécialisé Principal 2 <sup>ème</sup> cl. des écoles maternelles	C	1		1
Agent spécialisé Principal 1 <sup>ère</sup> cl. des écoles maternelles	C	1		1

Il précise que le complément indemnitaire annuel tient compte des résultats de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

Le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions, décide d'instaurer le complément indemnitaire à compter du 1er janvier 2018 ;

### **b) Protection sociale des agents : participation au titre de la prévoyance salaires**

Monsieur le maire rappelle la participation accordée par la commune au titre de la prévoyance salaires des agents communaux, qui est de 13.50 € par mois en 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la MNT, mutuelle souscrite par les agents, revalorise sa cotisation de 11.20 %, la faisant passer de 1,76 % à 1,96 % du salaire brut. Le maire propose d'ajuster la participation communale en conséquence en octroyant une indemnité de 14.50 € par mois et de ne plus proratiser par rapport au temps de travail pour les agents stagiaires et titulaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. Pour info : 8 agents titulaires sur 9 bénéficient de la prévoyance maintien de salaire.

## Divers

### **23 - Avis du conseil municipal : Installations classées pour la protection de l'environnement – régime de l'enregistrement – Société SOBER (Saint-Gérand)**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'installation classée pour la protection de l'environnement déposée par la Société SOBER située Le Pont de Saint-Caradec (56 920) – Saint-Gérand en vue d'obtenir d'exploiter une unité de méthanisation de déchets végétaux (issus de l'activité de la société ALTHO) sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

### **24 - Enquête publique EPLEFPA Le Gros Chêne: demande en vue d'obtenir l'autorisation de créer une unité de méthanisation située rue de Bretagne 56300 PONTIVY**

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation concernant la création d'une unité de méthanisation – rue de Bretagne à Pontivy.

## Maison éclusière d'Auguignan

La Région Bretagne a mis à disposition, par bail à réhabilitation en logement locatif social, la maison éclusière d'Auguignan. Les travaux commencés mi-octobre 2017 s'achèveront courant juillet 2018. Le coût des travaux s'élève à 117 395,78 € H.T.

et le montant des subventions à 50 309 €. A des versées par l'Etat, Département du Morbihan, Pontivy Communauté, DDTM, Réserve parlementaire. Le reste à charge de la commune est de 67 086,78 €.



## Animaux en divagation

Monsieur le Maire souhaite prendre des mesures de répression en l'encontre des animaux en divagation.

De plus en plus d'animaux errants sont présents sur la commune, ce qui oblige les agents communaux à les capturer, les restituer à leur maître ou les envoyer à la fourrière animale de Malguenac.

Dans certains cas, un agent peut également être dérangé le soir ou le weekend.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place d'une amende.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'une amende qui sera appliquée pour un premier fait constaté de 75 € et de 150 € pour une récidive.

## Revitalisation du Bourg

Deux réunions publiques ont eu lieu (15 mars et 17 mai) avec les habitants et acteurs ressources. Les participants tirent un bilan positif des ateliers de concertation avec une participation en hausse en mai, une meilleure représentation des classes d'âges plus jeunes et des propositions pertinentes pour le projet.

Le rendu du projet se fera courant septembre avec une présentation publique cet automne.



## Semi-marathon Loudéac-Pontivy

Date à retenir : Samedi 6 octobre 2018 à 17 heures : 1er semi-marathon Loudéac-Pontivy. Départ rue Très le Bois à Loudéac. Arrivée au palais des congrès de Pontivy. Possibilité de 10 kms au départ du bourg de Saint-Gérand.

## Lancement du point Infos Habitat

Pour toutes questions relatives à l'habitat (Recherche de terrains à bâtir, Accession dans l'ancien, Amélioration de l'habitat, Informations sur la demande de logement social, Informations juridiques), un lieu unique d'information au Siège de Pontivy Communauté : le Point Infos Habitat. L'animatrice accueille et oriente le public : Lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

(☎ : 02-97-07-12-97 - adresse mail : [infoshabitat@pontivy-communauté.bzh](mailto:infoshabitat@pontivy-communauté.bzh) )

# Vie scolaire

## École publique Les Quatre Saisons

L'année scolaire s'est poursuivie sur le thème du développement durable au travers de différentes activités menées en classe : masques du carnaval réalisés à partir de boîtes d'œufs, semis et plantations au jardin, nettoisons la nature...

L'école s'est également rendue à Séglien pour voir le spectacle lyrique « Abeilles et bourdons » de la compagnie « Nid de coucou » proposé par l'association Mil Tamm et Pontivy Communauté.

Les portes ouvertes de l'école ont eu lieu au mois d'avril. Visiteurs et parents d'élèves de l'école ont pu participer avec leurs enfants à différents ateliers et admirer les œuvres des élèves.

Au mois de juin, les écoliers ont découvert le monde des abeilles lors de la visite de l'exposition à la bibliothèque municipale. Ils devaient chercher des informations pour répondre à un questionnaire. Un travail autour de ce thème a ensuite été réalisé en classe :

Lectures documentaires, albums, recettes à base de miel...

L'année se clôturera avec la visite des Jardins de Cilou, à Cléguérec. Les élèves visiteront la ferme pédagogique et participeront aux différents ateliers.

Le 7 juillet aura lieu la kermesse de l'école organisée par l'amicale afin d'achever l'année dans la bonne humeur et récolter des fonds pour les projets de l'année à venir.



# École privée Saint-Joseph

Après une année riche en projets, l'école St Joseph termine son année par des sorties scolaires nombreuses et variées.

## Au programme des prochains jours :

Visite du jardin du Cilou, Temps fort à Saint Samson, sortie à la balade du père Nicolas, Tournoi de Handball à Pontivy et journée faune et flore avec l'association S eau S blavet.

Cette année aura permis aux élèves de Ce2 CM de remporter le trophée Orthofolies parmi les 8 écoles représentées. St Joseph défendra son titre l'année prochaine pour la 3<sup>ème</sup> édition des orthofolies. Les élèves sont devenus de véritables volcanologues grâce à leur voyage en Auvergne au pays des volcans.



Les Cp Ce1 quant à eux ont passé une année sur le thème de l'eau. Ils ont pu prendre en compte la biodiversité par le biais de petits ateliers au bord de l'eau, en classe, une visite à l'aquarium de Brest afin de mieux comprendre l'importance du respect de la nature et des êtres vivants qui la composent.

Les maternelles, ont travaillé sur le thème de la terre avec de multiples ateliers : création d'un potager, étude des êtres vivants, création artistique en poterie... Nos élèves sont devenus de vrais petits jardiniers et sont capables maintenant de mettre des mots sur toutes choses qui leur étaient inconnues.

Pour conclure, l'école Saint Joseph, riche de sa force associative et de ses ambitions continuera à faire valoir ses projets dans une collaboration étroite avec la commune.



Des nouvelles sur le blog :  
<http://ecole-stjoseph-neulliac.eklablog.com/actualite-c20228463>

# Vie associative

## Comité des fêtes

Le comité des fêtes en 2018

L'année a très bien démarré avec une soirée cabaret qui a été un grand succès à tous les niveaux.

Un spectacle de qualité

Un repas délicieux

Une ambiance magnifique

Des clients et des bénévoles ravis

La soirée spectacle de 2019 est déjà sur les rails et elle promet d'être Magique.....

En attendant, nous nous mettons déjà à l'œuvre pour la soirée du 13 juillet de cette année.

Ce sera une soirée de compétition, et de bubble foot, qui sera le moment le plus spectaculaire de la soirée avec en plus un feu d'artifice «musical». Mais la grande nouveauté, c'est que nous allons ressusciter l'esprit d'équipe qui existait avec l'inter quartiers, avec les bleus, les rouges, les verts et les jaunes qui rassemblaient les différentes zones de Neulliac.

Il y aura principalement le bubble foot, des courses en sac pour les plus jeunes et le grand retour du tir à la corde.

On compte sur votre participation et votre bonne humeur. Merci.

**Benoit Rivalan, vice président**



## UNC : Jumelage avec Cugnaux



**Réception en Mairie le samedi 19 mai 2018 pour le jumelage entre l'UNC de Neulliac et l'UNC de Cugnaux (Haute-Garonne)**

**Le 8 mai, la section UNC/Soldat de France de Neulliac mettait à l'honneur ses porte-drapeaux.**



Après la messe, au cours de la cérémonie au monument, Christian Le Ninan, qui porte depuis 10 ans le drapeau de la section a reçu l'insigne des porte-drapeaux étoile d'argent, des mains de la Présidente Christiane Guarch.

Au moment du vin d'honneur, Nicole Le Mouëllic, était elle aussi mise à l'honneur, pour son engagement en qualité de porte-drapeau. Elle a reçu la médaille du mérite UNC échelon bronze.

Profitant de ce moment convivial, la présidente, adressait ses félicitations à Adrien Renard, 18 ans, le jeune homme adhérent de la section depuis 2 ans, est toujours prêt à répondre aux diverses sollicitations et il porte le drapeau chaque fois que nécessaire.

Pour les porte-drapeaux, la semaine fut riche en émotions, puisque le samedi 12 mai, ils prenaient le car, en direction de Paris, en compagnie, de la présidente, de la secrétaire Pascale Marchand et de Louis Le Sang. Avec 1400 autres porte-drapeaux venus de tous les coins de hexagone, les Neulliacois ont remonté les Champs Elysée pour se rendre à l'Arc de Triomphe, où avaient lieu les cérémonies du centenaire de l'UNC. Un moment que Christian Le Ninan, Jean-Claude Stephan, Nicole Le Mouëllic et Adrien Renard n'oublieront pas de sitôt.

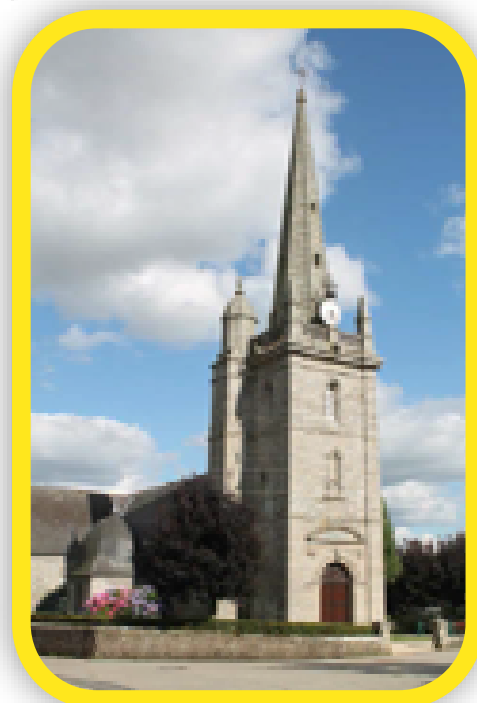
## Paroisse de Neulliac

Le prêtre référent pour Neulliac et Kergrist est le Père Antoine De Roeck résidant au presbytère de PONTIVY, 1 place Bourdonnaye du Clézio. Pour tout renseignement, il y a une présence et permanence téléphonique journalière au 02 97 25 02 53 au presbytère de Pontivy les jours de semaine et **uniquement le matin les samedis et jours de congés scolaires.**

Il est facile de rencontrer le prêtre et les responsables de la paroisse à l'issue des messes de 11 heures les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanche du mois à Neulliac et 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> à Kergrist. Site à consulter [www.mon-eglise.com](http://www.mon-eglise.com).

Un bulletin paroissial destiné à informer la population paraît chaque trimestre. Il est porté aux abonnés qui se sont acquittés de leur abonnement de 15 € remis à un responsable de la paroisse ou dans la boîte à lettre de la salle paroissiale, ou chez Alphonse VALY au 1, rue de la Mairie à Neulliac.

Autre point d'information, **Gilbert DIABAT** : 02 97 39 62 01, correspondant de la paroisse.



## Gymnastique Pontivyenne Évolutive



**Vous êtes homme ou femme,  
Vous souhaitez vous entretenir  
ou vous remettre en forme**

**Vous avez pratiqué du sport ou  
non**

Nous avons peut être la solution pour vous. Nous vous invitons à venir tester le cours de mise en forme tonique adapté aux seniors, mais bien sûr ouvert à tous, que nous dispensons à la salle des sports de Neulliac, le jeudi matin de 10h30 à 12h00. Notre cours mixte fonctionne en période scolaire.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association ou, encore mieux, à aller voir sur place pour découvrir ce cours. Profitez de 2 séances d'essai pour décider s'il répond à vos attentes.

**GPE (Gymnastique Pontivyenne Évolutive)**

**Bât G – 6 Quai Plessis – 56300 PONTIVY – Tél : 07 82 44 84 46**

## Les Amis de la chapelle de Carmes

Cette année, une importante tranche de travaux a été entamée. Elle concerne la restauration du mobilier et des peintures murales du chœur et des transepts, la mise en place de gouttières, l'assainissement, et une révision électrique. Le montant total des travaux est estimé à plus de 300 000 €. En supplément des subventions et de la participation financière de notre association, un appel aux dons est lancé via la Fondation du Patrimoine, et ce afin de faire en sorte que la part restant à la charge de la commune soit le plus bas possible. Les donateurs peuvent, sous conditions, bénéficier d'une réduction d'impôt, à hauteur de 66% du don pour les particuliers, 60% pour les entreprises. Pour faire un don, il faut se rendre sur le site internet de la Fondation du Patrimoine : [www.fondation-patrimoine.org/57987](http://www.fondation-patrimoine.org/57987)

En raison des travaux, la chapelle est fermée durant tout l'été. Toutefois, sur rendez-vous, et dans la mesure du possible, des visites peuvent éventuellement être organisées, notamment des lambris du XVème siècle. Prière de contacter les responsables de l'association :

*Jean-Claude : 06 14 15 87 97 ou Éliane : 02 97 39 64 62*

Malgré les travaux, le pardon se déroulera le dimanche 19 août 2018. Les cérémonies auront lieu dans une chapelle remaniée aux dimensions réduites, le chœur n'étant pas accessible.

À 10h30, grand-messe suivie de la procession à la fontaine et feu de joie, Chapelet commenté à 15h. À 12h30, repas jambon à l'os sur réservation : 02 97 39 61 31.

Menu 12 € avec apéritif - Enfants 6 €.

Tout l'après-midi : crêpes, animation musicale et buvette.

**Vincent Allanic**

Association des amis de la chapelle Notre Dame de Carmès

Site web : [www.carmes.org](http://www.carmes.org)

email : [contact@carmes.org](mailto:contact@carmes.org)

## Neulliac Plein Fer : une belle envolée !

Cette association créée en 2017 a pour objectif la pratique de la PÉTANQUE en loisirs et en compétition.

Elle est ouverte à tous et à toutes, que vous soyez jeune ou moins jeune, notre équipe d'encadrants sera à votre disposition courant l'année pour vous exposer tous nos projets et ainsi vous donner l'envie de venir vous amuser à la pétanque à nos côtés.

Cette pratique se déroule sur le parking du stade de Bellevue, 56300 Neulliac (à côté de l'ancienne déchetterie).

Les entraînements se font tous les jours de la semaine (du lundi au vendredi) et plus particulièrement dès qu'il fait beau et à partir de 16h30/17h.

Pour rejoindre l'association : envoyez un message à [Neulliac.pleinfer@laposte.net](mailto:Neulliac.pleinfer@laposte.net)

Ou contactez : QUENOT Damien, Président, **06-28-54-26-52**

[damien.quenot@laposte.net](mailto:damien.quenot@laposte.net)

*L'association remercie les sponsors et les personnes qui nous soutiennent dans cette nouvelle aventure.*

NEULLIAC PLEIN FER



## Neulli'Actes en Scène

Dans le précédent Bulletin municipal, Neulli'Actes en Scène vous annonçait la création, en soutien à « Rêves de clown », d'un son et lumière en salle suivi d'un Fest-Deiz intitulé « Angèle la petite Bretonne ». Celui-ci s'est déroulé le 13 mai dernier : une belle réussite pour une première.



Le spectacle avec le cercle de Loudéac très apprécié fut suivi du Fest-deiz avec Kastelodenn et le jeune et talentueux Paul MARTIN de Neulliac, tous très applaudis !

A notre grande surprise nous avons accueilli des danseurs de Carhaix, Loudéac, Malestroit, Josselin et même un couple de Rennes. Cela fait du bien de voir des personnes faire des kilomètres pour une bonne cause mais aussi pour leurs traditions et leur culture...

Neulli'Actes en Scène ne s'arrête pas et nous pensons déjà à la saison théâtre 2018/2019. Nous avons des départs et aussi des arrivées. Si vous souhaitez nous rejoindre cela est toujours possible.

Le théâtre est une bonne thérapie contre la timidité par exemple et la prise de confiance en soi. Osez ! Jeunes gens pensez à l'épreuve d'orale du Bac ! Moins jeunes faites vous plaisir vous pouvez le faire, il suffit de faire le 1<sup>er</sup> pas !

Appelez nous au 02 97 39 35 15 (laissez un message si nécessaire), ou venez dès septembre assister à une répétition le mercredi de 16 h 30 à 17 h 30 pour les enfants et de 17 h 30 à 19 h 30 pour les adultes. À bientôt !

**Vendredi 1<sup>er</sup> juin :**  
**remise du chèque à**  
**« Rêves de Clown »**



## Calendrier des fêtes 2018

### JUILLET

Dimanche 1<sup>er</sup> : Pardon de St Eloi

Samedi 7 : Kermesse (École Les 4 Saisons)

Vendredi 13 : Fête au village - Bal - Feu d'artifice (Comité des fêtes / Mairie)

Dimanche 15 : Pardon du Roz

Dimanche 29 : Pardon de Saint Samson ; Cérémonie du souvenir à Guerlogoden

### AOÛT

Samedi 4 : Concours de pétanque (Neulliac Plein Fer)

Samedi 11 : marché du terroir, de 9h00 à 13h00

Dimanche 19 : Pardon de Notre Dame de Carmès

### SEPTEMBRE

Samedi 29 : Concours de pétanque réservé aux licenciés (Neulliac Plein Fer)

### OCTOBRE

Dimanche 7 : Braderie puériculture (École Saint Joseph)

Samedi 13 : marché du terroir, de 9h00 à 13h00

### NOVEMBRE

Samedi 3 : Soirée moules/frites (ES Neulliac)

Dimanche 11 : Commémoration de l'Armistice & Exposition sur la fin de la « Grande Guerre »

### DÉCEMBRE

Vendredi 14 : Arbre de Noël (École Les 4 Saisons)

Vendredi 21 : Arbre de Noël (École Saint Joseph)

# Infos diverses

## SACRÉ PAIN !!!

Du champ au fournil à NEULLIAC

Stéphanie ODIC, trentenaire, paysanne-boulangère depuis janvier 2017, ne regrette pas son changement professionnel.

Proche de la terre, de la nature, elle s'installe avec son compagnon Yann LE JELOUX, sur la ferme familiale au Grével. Elle cultive et transforme les céréales BIO pour la production du « Sacré Pain », pain bio au levain naturel, soit une moyenne de 200 kg de pain par semaine.

Chaque vendredi après-midi, les clients fidèles viennent récupérer à la ferme les différents pains précommandés ; le reste de la production est vendu à la Biocoop de Pontivy, au Marché du Gros Chêne, également livré à la cantine scolaire de Neulliac et à LOCOMOTIV (site internet).

Parallèlement, à la vente de pain, Stéphanie développe son activité en proposant des galettes de Blé Noir créées par Maël, employé et crêpier, et accueille une maraîchère de Silfiac.

Un vrai petit marché où règne une ambiance chaleureuse et conviviale.

Infos pratiques : « SACRÉ PAIN !!! » lieu-dit Le Grével à Neulliac

06.72.92.03.94

Commandes du mardi au jeudi 10 h

Vente le vendredi de 15 h 30 à 17 h 30



# Sacré



# Pain !!!

# LOI LABBÉ : tous concernés !

La loi n°2014-110 du 6 février 2014 dite « Loi Labbé », du sénateur morbihannais qui en est à l'origine.

À compter du **1<sup>er</sup> janvier 2019**, l'**interdiction de commercialisation et de détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel sera effective**. Cette mesure concerne tout particulièrement les **jardiniers amateurs**.

Les produits de bio contrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique pourront toutefois continuer à être utilisés.



## Au jardin la nature est un allié !

Jardiner au naturel, c'est avant tout jardiner avec son environnement en respectant les équilibres du jardin. Pour ne pas utiliser de pesticides, il vaut mieux prévenir plutôt que guérir ; remédier aux causes des problèmes en travaillant avec la nature plutôt que contre, s'organiser pour anticiper les problèmes au lieu d'attendre et d'être contraint à traiter le problème dans l'urgence.

Le jardinier n'est plus le seul acteur, il devient l'un des nombreux éléments du jardin. Son principal travail sera de préserver les ressources : eau, sol, biodiversité pour qu'en retour celles-ci lui apportent l'aide dont il a besoin pour son potager.

## **Les grands principes du jardinage au naturel :**

**Couvrir le sol par des paillages, des plantes couvre-sol et des engrais verts**



Comment pailler dès les plantations ?

Pour pailler les plants (laitue, chou...), l'astuce très efficace consiste à placer une collerette autour juste après leur plantation. Pour cela, découpez le fond de godets ronds et enfoncez-les dans le sol autour des plants. Vous pourrez alors pailler jusqu'au bord des godets sans étouffer les plants. En prime, le godet crée un microclimat plus chaud et abrité du vent. Pensez à le retirer quand les légumes auront poussé un peu.

## Choisir des plantes adaptées au jardin (sol, climat, exposition)

L'idée est de respecter les rythmes et les saisons en choisissant des espèces rustiques, adaptées au sol et au climat ; en évitant le stress aux plantes par la rotation des cultures et l'association de plantes bénéfiques ; en apportant des soins réguliers (arrosage, désherbage manuel, tailles...) ; en observant mon jardin pour déceler l'attaque d'un parasite ou le début d'une maladie.

## Entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et des microorganismes par des apports réguliers de compost, source d'humus, et par la mise en place de paillis.

Le sol est fertilisé naturellement par le compost et les engrais verts. Le paillage et d'autres techniques comme les extraits végétaux permettent de contrôler les «herbes indésirables ». Il existe même des méthodes préventives et des produits non toxiques pour lutter contre les ravageurs et les maladies.



Le compostage individuel des déchets organiques de la cuisine et du potager : le meilleur moyen de gérer ses déchets. Le compostage reproduit le cycle naturel de la matière. Cette transformation en humus est un processus biologique, en présence d'air, dû à l'action conjointe d'êtres vivants du sol : bactéries, champignons, insectes, ... Le compost obtenu restitué au sol la matière organique et les éléments nutritifs nécessaires à la croissance des plantes.

## Créer un environnement favorable aux plantes et animaux du jardin : haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes....

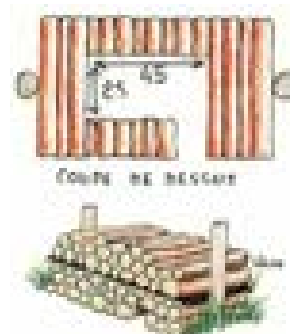
L'objectif est de préserver la biodiversité en cultivant un grand choix d'espèces et de variétés, et en diversifiant les habitats pour la faune et la flore (haies, murs, tas de bois, prairies, mares...), en créant une mare artificielle, source d'abreuvement et lieu de vie ou de reproduction d'une faune et d'une flore aquatiques.

Aidez les hérissons à passer les durs mois d'hiver. Ils vous en seront reconnaissants en se délectant de limaces, escargots et insectes le printemps revenu !

Au cœur d'un tas de bûches de bois, prévoyez une cavité de 45x25x20 cm. Placez une bâche imperméable sur cette cavité, et quelques feuilles mortes au sol. N'oubliez pas l'accès à la chambre ! Choisissez un endroit à l'ombre, au pied d'une haie.



Un hérisson à l'entrée de son gîte



**Ne pas laisser les herbes envahissantes fleurir puis grainer.**

**Utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment.**

**Économiser la ressource en limitant sa consommation d'eau potable au moyen de bacs de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage.**

**Le secret de la réussite : un sol vivant, riche en humus et équilibré, capable de nourrir efficacement et durablement les plantes.**

## Neulliac est à nouveau située en Zone de Revitalisation rurale (ZRR)

Arrêté du 22 février 2018 modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale

Les entreprises, commerçants et artisans qui souhaitent s'implanter dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), peuvent bénéficier d'un régime temporaire d'exonérations fiscales et d'exonérations de cotisations sociales sous certaines conditions.

Renseignements auprès du Service des impôts des entreprises (SIE) de Pontivy



### LE REGISTRE DES COPROPRIÉTÉS

Vous êtes copropriétaire et votre copropriété est gérée par syndic bénévole ?

L'immatriculation de votre copropriété au Registre National des Copropriétés est une démarche obligatoire à réaliser avant le 31 décembre 2018.

**Consulter votre ADIL pour savoir comment procéder :**



- par téléphone : 02 97 47 02 30
- en venant à l'ADIL : 14 rue Ella Maillart à Vannes ou 6 rue de l'Aquilon à Lorient
- en venant dans l'une de nos 32 permanences.

### UNE BRIGADE NUMÉRIQUE POUR CONTACTER LA GENDARMERIE EN LIGNE

Problèmes de voisinage, victime de cybercriminalité, questions sur le code de la route, conseil contre les cambriolages... Depuis mardi 27 février 2018, vous pouvez dialoguer par chat avec la brigade numérique de la gendarmerie sur tous les sujets de sécurité au quotidien.

Accessible depuis un ordinateur, une tablette ou encore un téléphone, la brigade numérique de la gendarmerie vous répond 24 heures sur 24. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur :

- par tchat sur [gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- le compte Facebook de la gendarmerie ;
- le compte Twitter de la gendarmerie.



Sur le site web de la gendarmerie, vous pouvez retrouver également 600 questions-réponses portant sur de nombreux sujets (vous êtes victime, vous avez des informations à communiquer, vous voulez en savoir plus sur certaines démarches administratives, les services de proximité, la réglementation en vigueur, le recrutement dans la gendarmerie...).

**Attention :**

**En cas d'urgence, il faut néanmoins toujours appeler le 17 ou le 112**

(ou envoyer un SMS au 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

# Neulliac en été



Directeur de la publication : Jean-Pierre LE PONNER

Responsables de la rédaction : Véronique BLANDEL, Anne-Marie GHIRARDINI, Corinne MARTIN,  
Olivier CONRAD, Stéphanie LE BOLLAN et Loïc PLANCHON

Conception et réalisation : Mairie de Neulliac

Impression : Copyplan (Pontivy) - Tirage : 700 exemplaires